



J'EXIGE LA JUSTICE !



AMNESTY
INTERNATIONAL



JUSTICE POUR LES VICTIMES
DE GAZA ET DU SUD D'ISRAËL

AMNESTY
INTERNATIONAL



LES CRIMES DE GUERRE, LES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ ET LES AUTRES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS HUMAINS SONT DES CRIMES CONTRE CHACUN D'ENTRE NOUS.

EXIGEONS LA JUSTICE

J'APPELE LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES À AGIR POUR GARANTIR LA JUSTICE INTERNATIONALE POUR TOUTES LES VICTIMES PALESTINIENNES ET ISRAËLIENNES DU CONFLIT DE 2008-2009 À GAZA ET DANS LE SUD D'ISRAËL.



Index : MDE 15/001/2011 French
Amnesty International, Secrétariat international,
Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres
WC1X 0DW, Royaume-Uni. www.amnesty.org



**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Photo : Une Palestinienne cherche à se protéger de la fumée provoquée par une explosion après une attaque de l'armée israélienne dans la ville de Gaza (14 janvier 2009).
© AP/PA Photo/Khalil Hamra

Le 27 décembre 2008, les forces israéliennes ont lancé une attaque sur la bande de Gaza, tuant des centaines de civils, en blessant des milliers d'autres et détruisant des bâtiments des Nations unies, des maisons et des infrastructures publiques, entre autres. Des groupes armés palestiniens, dont le Hamas, ont effectué des centaines de tirs aveugles de roquettes depuis la bande de Gaza vers le sud d'Israël, faisant des morts et des blessés parmi les civils, et endommageant des biens.

Au cours des 22 jours qu'a duré ce conflit, quelque 1 400 Palestiniens et 13 Israéliens ont été tués ; parmi eux, trois Israéliens et la majorité des Palestiniens étaient des civils.

En mars 2011, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies examinera les divers manquements des autorités de Gaza et Israël, qui n'ont pas cherché à établir les responsabilités dans ces crimes de guerre et – potentiellement – ces crimes contre l'humanité.

Joignez-vous à Amnesty International afin d'exiger la justice pour toutes les victimes du conflit :

Rappelez aux Nations unies que lorsque les autorités nationales n'agissent pas, la communauté internationale doit garantir la justice pour les victimes.

Ajoutez votre message sur la carte ci-dessus.

Toutes les allégations de crime relevant du droit international doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et, lorsque des preuves suffisantes existent, donner lieu à des poursuites visant les personnes soupçonnées de ces crimes, selon des procédures conformes aux règles d'équité des procès. Les victimes doivent bénéficier de réparations complètes.

Pour plus d'informations sur la campagne d'Amnesty pour la justice internationale, rendez-vous sur www.amnesty.org/international-justice. Vous pouvez aussi suivre la campagne sur Facebook et sur Twitter ([Cmpn4IntJustice](https://twitter.com/Cmpn4IntJustice)).

